



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du **09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**  
de présents : **16**  
de votants : **19**

**Étaient présents :**

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

**Étaient absents excusés :** /

**Étaient absents :** /

**Procurations :**

M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien  
Mme GUILLAUME Monique a donné procuration à Mme FRANCOIS Andrée  
M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2024.

**N° 50/2024 : Attribution de parcelles au lotissement Patural 2**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

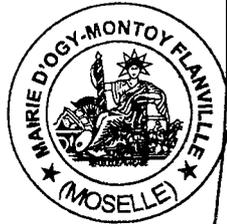
• **DECIDE** l'attribution des parcelles suivantes du lotissement Patural 2 :

- Lot 3, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 406, d'une superficie totale de 462 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 69 300,00 € H.T. à Monsieur et Madame CEYLAN,
- Lot 4, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 393, d'une superficie totale de 592 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 88 800,00 € H.T. à Monsieur CELEBI,
- Lot 6, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 394, d'une superficie totale de 588 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 88 200,00 € H.T. à Monsieur ARITURK,
- Lot 9, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 403, d'une superficie totale de 404 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 60 600,00 € H.T. à Monsieur ASAGIDERE,
- Lot 11, référence cadastrale Préfixe : 000 ; section : 27 ; parcelle n° 402, d'une superficie totale de 469 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 70 350,00 € H.T. à Madame PILGRAM,

- Lot 13, référence cadastrale Préfixe : 000 ; section : 27 ; parcelle n° 401, d'une superficie totale de 397 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 59 550,00 € H.T. à Monsieur YILDIRIM,
  - Lot 16, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 399, d'une superficie totale de 733 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000,00 € HT l'are, soit 109 950,00 € H.T. à Monsieur GULEN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les frais notariés d'acquisition sont à la charge des acheteurs.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 09 avril 2024



Le Maire,  
Eric GULINO